

qu'ils subirent et des supplices qui leur furent infligés, contient une foule de détails aussi curieux qu'intéressants. Ils étaient enfermés dans des cellules humides, de niveau avec le sol, et confondus pêle mêle avec d'autres prisonniers rongés de vermine. Leur ration, était de 20 *farringer* de riz par mois; point de bois pour le cuire, point de vanne pour le débarrasser de la poussière, en sorte qu'ils seraient morts de faim sans les secours que leur fournisseur tenait en cachette quelques indigènes convertis qui corrompaient le soldat de garde pour leur faire passer des provisions. Pendant neuf mois, ils gardèrent les mêmes vêtements, sans qu'il leur fût même permis de les laver; et un jour que Miche reprochait au madarin de lui avoir refusé pendant cinq mois la faible ration de riz et la petite pièce de monnaie qu'il est d'usage de donner aux prisonniers, ce dernier eut la brutalité de lui répondre: "Si tu n'a ni riz ni argent, mange de la terre." Car il est à remarquer que MM. Miche et Duclos avaient été dépouillés de tout l'argent qu'ils avaient sur eux au moment de leur arrestation.

"La captivité de MM. Berneux et Galy dura vingt trois mois, celle de M. Charrier dix-sept, et celle de MM. Miche et Duclos treize mois, et, pendant tout ce temps, ils portèrent une lourde chaîne qui, passant autour de leur cou, descendait jusqu'à leur ceinture, d'où elle se divisait en deux branches qui allaient se rattacher à leurs pieds. Après le supplice cruel du fouet, heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ ils gardaient une contenance calme, et leur joie fut à son comble en apprenant qu'ils étaient condamnés à mourir; ils signifiaient chaque jour aux mandarins qu'ils étaient sans crainte et sans péché, et que l'heure la plus heureuse de leur vie serait celle où ils seraient appelés à répandre leur sang pour la gloire de leur sainte religion. Ce courage et cette résignation étonnaient leurs juges et ceux qui en étaient témoins. "Pourquoi ne vous plaignez-vous pas, pourquoi ne pleurez-vous pas quand on vous bat?" demandaient-ils aux missionnaires, et ils se disaient les uns aux autres que ces étrangers devaient posséder quelque charme pour être ainsi insensibles à la douleur. Maintes fois, les missionnaires entendirent les soldats qui les conduisaient à la maison des mandarins, où ils étaient battus et insultés, dire entre eux: "Ils ont plus peur que ces pères."

"Bien que le commandant de l'Héroïne n'eût point d'ordres de son gouvernement pour exiger l'élargissement des missionnaires, il prit sur lui la responsabilité de demander leur délivrance au nom de son gouvernement et de la nation française, sur leur qualité de compatriotes, dont il avait entendu les cris du fond de leur prison. Il écrivit de Turon au premier mandarin de la province, et en reçut courrier par courrier la réponse qu'il n'y avait aucun Français en Cochinchine. Le commandant de la corvette expédia alors une autre lettre, dans laquelle il citait le nom de chacun des missionnaires et la date de leur arrestation, ajoutant que si l'on ne satisfaisait pas à ses demandes, il s'avancerait sur la capitale, où il parlerait plus haut et plus ferme. Cette menace produisit son effet; le gouvernement cochinchinois se départit de son système évasif, et, après quelques explications, consentit à mettre les missionnaires en liberté. Le 12 mars dernier, leurs fers tombèrent, et le 17, ils furent conduits à bord de la corvette, où le commandant les accueillit de manière à leur faire oublier leurs souffrances passées. "Vous êtes à moi, leur dit-il, vous m'appartenez.—Oui, M. le commandant nous sommes à votre disposition, et nous n'agissons que d'après vos ordres," répondirent les missionnaires. La corvette était prête à mettre à la voile, quand vint une lettre du très révérend évêque, vicaire apostolique de la Cochinchine, qui pria le commandant de lui rendre ces missionnaires, et de les débarquer à Suche, entre la côte sud, où une embarcation viendrait les reconduire à leur mission. M. Levêque ne fut pas peu étonné de cette demande, mais n'y voulut pas répondre bien que les missionnaires joignissent leurs supplications à celle de leur chef spirituel. A leur arrivée à Singapore ils conjurèrent de nouveau le commandant de les laisser obéir aux lois de leur conscience, appuyés d'autre part par leurs frères de cette ville, mais M. Levêque leur signifia qu'il n'écouterait jamais une pareille proposition, ayant pris sous sa responsabilité de les réclamer du roi de la Cochinchine au nom du gouvernement français, auquel il entendait les remettre; cependant, vaincu par les instances, il consentit à laisser à Singapore MM. Miche et Duclos, le premier destiné par ses supérieurs à diriger le collège chinois de Pulo-Pinang, le second ne pouvant supporter les voyages par mer. MM. Berneux, Charrier et Galy doivent être ramenés en France par l'Héroïne. A bord de la corvette, les missionnaires mangeaient à table de l'état-major, qui faisait son possible pour leur faire oublier les maux qu'ils avaient éprouvés en Cochinchine. MM. Berneux, Charrier et Galy ont plus d'une fois exprimé leur espoir que nous les reverrions avant peu retourner à leur mission pour propager la foi chrétienne dans les contrées idolâtres."

M. Berneux a obtenu de M. le gouverneur de l'île Bourbon la permission de retourner à Macao, pour se dévouer aux missions de la Chine. MM. Galy (du diocèse de Toulouse) et Charrier (du diocèse de Lyon) ont été ramenés en France par la corvette la Fortune. Ils sont arrivés à Paris le 3 novembre.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—La dernière Gazette Officielle du Canada contient la notice suivante en addition de celle qui a déjà été publiée.

Pour plus amples notices il est ordonné, qu'en addition aux Banques déjà

spécifiées dans la notice des arrangements pour la conduite des affaires publiques pour le département du receveur général, daté du 29 décembre dernier la Banque du Peuple et la Banque de la Cité, dans la cité de Montréal sont, depuis et après cette date, et jusqu'à plus ample avis, placées dans la même position que les Banques déjà spécifiées.

Par ordre,

19 Janvier, 1844.

E. PARENT.

Association de la délivrance.—Les journaux de Québec reçus aujourd'hui contiennent les procédés d'une grande assemblée qui a eu lieu dans notre ancienne capitale, pour venir en aide à nos compatriotes exilés. Son honneur le maire de Québec occupait le fauteuil, et P. J. O. Chaveau agissait comme secrétaire. L'honorable L. Massue fut nommé trésorier. Un comité fut nommé pour percevoir les souscriptions, et pendant l'assemblée une liste fut déposée sur la table qui fut bientôt couverte de souscriptions au montant de £58.

Quoique les livres de souscriptions soient en circulation à Montréal, il nous semble qu'il serait temps d'avoir une assemblée pour organiser un comité et surtout pour nommer des percepteurs dans les faubourgs. Nous espérons donc que l'association sera organisée la semaine prochaine.

Nous avons annoncé dans notre dernière feuille le don généreux de la somme de £50 fait par le directeur de la Banque du Peuple de cette ville. Il est à espérer que les autres institutions suivront ce noble exemple.

On nous dit qu'à Chambly la souscription excédera £60, et que le comité de Beauharnais fournira une somme assez ronde.

Si on a déployé beaucoup d'activité dans quelques paroisses, il en est d'autres aussi où on ne montre pas signe de vie. Mais cela viendra avec le temps!

Voici les sommes qui ont été reçues par M. Fabre depuis notre dernière publication:—

Paroisse de St. Denis, par M. Louis Pagé,	£13 2 9½
Paroisse de Terrebonne, par M. Gédéon, M. Provost,	12 10 0
Paroisse de Ste. Anne du Bout l'Isle par M. Robillard,	1 16 3
Paroisse de Maskinongé par François Bouchard, Ecuyer,	10 0 0
Paroisse de Ste. Hugues des mains de messire M.	t
Archambault, Curé,	6 7 6

Minerve.

—Les remarques d'un correspondant du *Canadien* sur M. D. B. Viger qui couvrent plus de deux colonnes de cette feuille sous la date du 19 janvier, reposent encore sur la permission supposée du gouverneur aux ministres résignataires de donner dans la Chambre l'explication des motifs de leur retraite. Après les remarques déjà publiées sur l'absence de toute permission de cette nature, il est surprenant qu'on puisse mettre tant d'assurance à l'invoquer. Ce qui se trouvait dans le *Chronicle* de Kingston du 10 janvier, nous paraît suffisant pour faire voir que toutes celles du *Canadien* relatives à cet objet, sont le fruit d'une illusion.

On dit qu'un jour dans l'une des capitales de l'Europe, on annonça la naissance d'un enfant venu au monde avec une dent d'or. Aussitôt savans se s'emparer de ce sujet pour expliquer comment la chose avait pu se faire et expliquer la possibilité d'une semblable opération de la nature. Il s'éleva sur la manière d'expliquer ce phénomène des discussions qui fournirent matière à des brochures, à d'interminables dissertations, même à des disputes vives accompagnées graduellement de remarques pleines d'aigreur suivies d'injures. Enfin quelqu'un s'avisa de mettre en question la vérité de cette nouvelle. Après des recherches il se trouva que la dent d'or n'avait pas d'existence.

La lecture des cinq colonnes de remarques qui se trouvent dans le *Chronicle* et la *Gazette* du Kingston du 3 janvier m'a rappelé le souvenir de cette aventure. L'auteur parle avec l'aplomb le plus surprenant d'une permission du gouverneur aux ministres de donner dans la Chambre des explications relatives à leur résignation. Personne encore jusqu'à présent n'a pris la peine d'examiner si réellement cette permission avait été donnée, si même elle pouvait se donner. Cette permission d'abord, n'a pas d'existence. L'idée d'un document de cette importance qui ne serait pas constaté par un écrit n'est rien moins qu'absurde. Qui pourrait se persuader que le gouverneur pût la donner d'abord générale, sans réserve, sans choix préalable, en second lieu, sans d'avance être d'accord avec ses ministres sur les faits sur lesquels les explications devraient rouler, sur leur nature et par dessus tout sur leur étendue?

Supposons cette permission donnée par le gouverneur, on peut demander comme on l'a fait dans l'*Aurore* de Montréal du 21 décembre, si des ministres, les conseillers de la couronne sous l'obligation morale du secret, se seraient pu croire, en vertu d'une pareille permission, même en la supposant par écrit, le droit de dérouler le tableau de faits comme de délibérations de cette nature, non pas seulement d'un moment ni d'un jour, mais sur des faits nombreux, de dates diverses, durant l'espace de semaines, de mois, même près d'une année, puisqu'un des ministres a pris sur lui de parler de ce qui s'était passé de ce genre sous l'administration de Sir C. Bagot.

Il ne se trouve de la part du Gouverneur de documents relatifs à la résignation des ministres que sa réponse. Elle se termine par une protestation contre le projet même d'explications qu'ils ont données, nonobstant cette protestation la mêmequi devait leur imposer silence.

Il n'en faut pas d'avantage pour fournir matière aux réflexions les plus sérieuses de la part des véritables amis du pays, quelque soit leur parti, qu'ils appartiennent à la classe de ceux qui se qualifient de réformateurs ou à celle de leurs adversaires politiques.

Communiqué à l'*Aurore*.